



Formulaire de demande d'utilisation du panneau électronique

Le panneau électronique de la Communauté de communes est ouvert :

- aux associations dont le siège social est situé sur le territoire communautaire
- aux associations organisatrices d'un événement sur la Communauté de Communes dont le siège social n'est pas sur la Communauté de Communes mais qui organiseraient une manifestation de dimension touristique importante.

dans les conditions définies par la charte d'utilisation du 10 février 2015.

**Pour valider votre demande de publication de message sur le panneau électronique, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et l'adresser à la Communauté de Communes :
par courriel : contact@cc-payspompadour.fr, par fax : 05.55.73.67.16,
par courrier postal.**

Association / Organisme :

Nom - Prénom du demandeur :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Le message sera rédigé par les services de la Communauté de Communes. Nous vous invitons à fournir ci-dessous les informations répondant de façon précise et concise aux questions suivantes :

Quoi ?

Quand *(date et heure)

Qui ? (facultatif selon l'objet)

Où ? (lieu selon l'objet)

Comment ? (tél., tarif ...).....

() Les dates et durées de parution sur le panneau seront définies par la Communauté de Communes conformément à la Charte d'utilisation.*

() Exceptionnellement, les associations sportives peuvent fournir leur calendrier de manifestations pour la saison.*

A Arnac-Pompadour, le

Signature (le déclarant reconnaît avoir pris connaissance de la Charte d'utilisation du panneau électronique)